Désolidarisation d'un pret immobilier

Par Visiteur
Bonjour Je me suis séparée d'un conjoint avec qui j'ai acheté un bien immobilier (loi borloo) en 2008 sans apport mutuel à 50%. Mais mon conjoint n'a jamais payé les remboursements. Quels sont les possibilités de reprise des parts Peut-il me faire une lettre de désengagement? quels sont les possibilités? dois-je vendre le bien? merci de votre réponse
Par Visiteur
Bonjour Madame,
Si je comprends bien l'acte notarié stipule que vous êtes pour moitié propriétaire de ce bien immobilier.
Que souhaitez vous faire? Rachetez les parts de votre compagnon? Vendre le bien? Dans un cas comme dans l'autre est il d'accord?
Cordialement
Par Visiteur
Bonjour, je ne sais pas c'est pour celà que je vous pose la question. mais dans tous les cas, il est d'accord. que me conseillez-vous?
Par Visiteur
Bonsoir Madame,

Si vous êtes bien propriétaire pour moitié en fait vous avez le choix soit de racheter les parts de votre compagnon soit de vendre la maison.

Si vous optez pour le rachat des parts la somme que vous devrez lui verser est:

valeur de la maison - valeur du crédit restant= somme à diviser en deux (et vous devez donc verser la moitié de cette somme).

S'il est d'accord pour vendre: vous vendez la maison, remboursez le crédit et retirer pour moitié ce qu'il reste.

Le fait que votre compagnon n'a jamais payé les mensualités n'a malheureusement aucune incidence sur la part qui vous revient.

Cordialement